**Modèle de communication à envoyer/afficher/publier sur l’intranet pour le 31 décembre au plus tard**

Cher collaborateur,

Un nouvel accord national a été conclu au sein de la commission paritaire auxiliaire pour les ouvriers (CP 100). Cet accord prévoit que tout collaborateur qui a été occupé à temps plein durant toute l’année de référence a droit à une prime corona de 125/250 euros (sous la forme de chèques consommation), pour autant que l’entreprise ait réalisé des bénéfices en 2019 *et* en 2020 et que son chiffre d’affaires/sa marge brute ait augmenté d’au moins 5 % en 2020.

(Sélectionnez ci-dessous le paragraphe applicable à votre entreprise)

Étant donné que notre entreprise remplit cette condition, nous vous confirmons que nous octroierons une prime corona d’une valeur de 125 euros bruts sous la forme de chèques consommation à tout collaborateur en service au 30 novembre 2021 qui a été occupé à temps plein durant la période de référence du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 (périodes assimilées comprises).

OU

Étant donné que notre entreprise remplit cette condition, nous vous confirmons que nous octroierons une prime corona d’une valeur de 250 euros bruts sous la forme de chèques consommation à tout collaborateur en service au 30 novembre 2021 qui a été occupé à temps plein durant la période de référence du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 (périodes assimilées comprises).

OU

Étant donné que notre entreprise ne remplit pas cette condition, nous ne pouvons pas octroyer de prime corona à nos collaborateurs.

prime corona complémentaire de … euros sera encore octroyée.

OU

Étant donné que notre entreprise remplit cette condition, nous sommes tenus d’octroyer une prime corona d’une valeur de 125/250 euros sous la forme de chèques consommation.

Le secteur prévoit toutefois qu’une prime corona qui a déjà été accordée au niveau de l’entreprise peut être déduite de ces montants.

Eu égard à l’octroi antérieur d’une prime corona d’une valeur de … euros, une prime corona complémentaire de … euros sera par conséquent encore octroyée.

 OU

Eu égard à l’octroi antérieur d’une prime corona d’une valeur de … euros, aucune prime corona complémentaire ne doit par conséquent plus être octroyée.

Cordiales salutations,